

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 septembre 2019

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 11

Date de convocation : 4 septembre 2019

Absents ayant donné pouvoir : C. AUBRY à P. DROGREY, S. SEPREZ à R. LAHLOUH.

Absents : M. ETIEVANT, D. CALLIER

Secrétaire de séance : S.MIGNOT

Ordre du jour :

Le maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 3 juillet 2019 qui est approuvé à l'unanimité.

1. Délibération modification prêts travaux rue Basse

Suite au rejet du dossier de demande de subvention DETR par la préfecture sur l'exercice 2019, le conseil municipal décide à 12 voix pour et une voix contre, d'augmenter le montant du prêt à long terme passant de 200 000 € à 300 000€ et de diminuer le montant du prêt relais de 250 000 € à 150 000€, ce qui ne modifie pas la somme globale empruntée
La demande de DETR a été redéposée pour l'exercice 2020.

2. Nomination de 3 membres bureau association foncière

Le Conseil municipal désigne messieurs ETIEVANT Michel, CALLIER Robert, et SAILLARD Claude pour le renouvellement du bureau.

3. Décisions modificatives

Le conseil municipal, décide les virements suivants sur le budget eau :

- Dépenses compte 023	- 390€
- Dépenses compte 681 (chap. 042)	+ 390 €
- Recette compte 021	- 390€
- Recette compte 28158 (chap. 040)	+390€.

4. Délibération cueillette lactaires

Afin d'éviter l'afflux de cueilleurs de champignons illégaux, mais aussi le camping sauvage dans les bois, l'association des communes forestières du Jura et les services de l'Etat proposent d'engager un partenariat pour la saison 2019 avec une entreprise vosgienne « la forestière des champignons » qui collecte les lactaires cueillis par des particuliers sur les bases du volontariat. La délivrance d'une carte obtenue en mairie sera obligatoire pour tout cueilleur devant justifier de son domicile. La société achètera directement les lactaires aux particuliers au cours du jour.

Le conseil municipal décide d'adhérer à cette démarche collective à 8 voix pour, 2 contre et 3 abstentions.

5. Adhésion école du chat

Suite au problème de prolifération des chats dans le village, le Maire se rapproche de l'école du chat pour demander les modalités d'inscription et le montant de l'adhésion. Dans l'attente d'une réponse, la décision sera prise au prochain conseil municipal.

Questions diverses

- Un atlas de la biodiversité est en cours de réalisation afin de recenser la faune et la flore sur chaque commune adhérente, la participation au financement de l'atlas serait d'un montant de 2025.95 € sur 2 ans. Le conseil municipal consulte le rapport et prendra une décision ultérieurement.
- Les compteurs d'eau seront relevés courant septembre.

Fin de séance